



## COMITÉ D'ORGANISATION

**A.M.P.V**  
**Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX**  
**Ligue Auvergne Rhône-Alpes**

Affiliées à la **FFM** et à la **FIM**

# L'AINduro

## 2019

## REGLEMENT PARTICULIER

Version provisoire 19/02/2019



Secrétariat AMPV  
52 Chemin des Cèdres  
01200 Crozet FRANCE  
Téléfax : 33 (0)3 85 23 10 07  
RIMANGRET : 33 (0)6 07 71 45 98  
RIMANGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

Article 1	GENERALITES .....	3
Article 2	DROITS D'ENGAGEMENT .....	3
Article 3	INSCRIPTIONS .....	3
Article 4	LICENCES.....	4
Article 5	PROGRAMME.....	4
Article 6	ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION .....	4
Article 7	DISPOSITION ASSURANT LA SECURITE .....	4
Article 8	LES DRAPEAUX .....	4
Article 9	ACCES PARC COUREURS, TENUE DES STANDS .....	4
Article 10	BADGES/BRACELETS.....	4
Article 11	EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION DES PARTICIPANTS .....	5
Article 12	SPECIFICATIONS DES MACHINES.....	5
Article 13	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE .....	6
Article 13-1	CONTROLE ADMINISTRATIF .....	6
Article 13-2	CONTROLE TECHNIQUE .....	6
Article 14	BRIEFING.....	6
Article 15	CIRCULATION .....	6
Article 15- 1	DANS LE PARC.....	6
Article 15-2	DANS LES STANDS.....	6
Article 16	ESSAIS.....	7
Article 17	MISE EN GRILLE .....	7
Article 18	DEPART .....	8
Article 19	PANNEAUTAGE .....	8
Article 20	SUIVI DE LA COURSE TV RADIO .....	8
Article 21	PENDANT LA COURSE.....	8
Article 22	ASSISTANCE HORS DES STANDS .....	8
Article 23	ARRIVEES – FIN DE COURSE .....	9
Article 24	CLASSEMENT .....	9
Article 25	RECLAMATION.....	8
Article 26	SANCTION .....	8
Article 27	PUBLICITE .....	8
Article 28	ASSURANCE .....	9
Article 29	APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT .....	10
Article 30	HEBERGEMENT .....	10
Article 31	LISTE DES RECOMPENSES .....	9
Article 32	LISTE DES PENALITES .....	12



Secrétariat AMFV  
52 Chemin des Cheuues  
02200 CROIXES FRANCE  
tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07

RAMANGRET : 33 (0)6 07 71 45 98  
RAMANGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

## Article 1 GENERALITES

L'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX inscrite sous le numéro C3139 organise dans le cadre de la 33ème édition des 12Heures de Pont de Vaux Maxxis Mondial du Quad une course moto tout terrain ayant pour dénomination « L'AINduro »

Elle est courue en solo avec une seule machine ou en duo avec une ou deux machines. La cylindrée minimum est de 125 cm3.

Cette épreuve internationale est inscrite au calendrier de la FIM, de la FIM Europe sous le numéro **IMN...** ainsi sur celui de la F.F.M n° **216**

Cette épreuve est définie par le présent Règlement Particulier, les Règles Techniques de Sécurité FFM endurance tout terrain et le Code Sportif de la F.I.M.

Le circuit a une longueur de 5,2 kilomètres environ. La largeur de la piste est de 4 à 12 mètres.

Le nombre maximum de participant est limité à 156.

L'AINduro est une épreuve par invitation.

## Article 2 DROITS D'ENGAGEMENT (Y compris les dossards)

Les droits d'engagement sont fixés à 100€ TTC (cent euros) en solo et 160 € TTC (cent soixante euros) en duo.

**Important :** Votre engagement vous donne avec votre équipe accès à l'enceinte du Maxxis Mondial du Quad qui est une épreuve internationale, dès le vendredi après-midi vous pourrez ainsi profiter des courses, des animations (Freestyle show et Trial Extrem) et de tous les prestations du village exposant. Le Pass paddock pour 3 jours vaut 55€, vous en recevez 4 pour les pilotes solo et 7 pour les duos ce qui représente une valeur comprise entre 220 et 385€.

Pour les pilotes français : Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX (A.M.P.V.). CB (voir engagement en ligne).

**Pour les pilotes étrangers : le paiement se fait uniquement par CB (voir engagement en ligne) ou virement bancaire (SWIFT). Dans ce cas, 30€ sont à ajouter aux droits d'engagement pour les frais bancaires.**

Relevé d'Identité Bancaire :

BANK NAME <b>CIC Lyonnaise de Banque</b>	BANK ADDRESS <b>LB PONT DE VAUX</b>	ACCOUNT NAME <b>AMPV</b>
IBAN: <b>FR76 1009 6182 0300 0147 5830 145</b>	SHIFT CODE/BIC <b>CMCIFRPP</b>	

Un seul règlement est accepté par inscription. Le règlement est encaissable immédiatement. Il est remboursable en cas de non sélection. (Confirmation 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet). En cas de désistement avant la date limite du 1<sup>er</sup> août 2019, les engagements ne sont remboursés que sur la base de 50% du montant total. Au-delà de cette date, le montant de l'engagement n'est pas remboursé.

Les règlements sont adressés, soit par courrier au secrétariat de l'organisation des 12 Heures de Pont de Vaux :

**AMPV – 52 chemin des creuses - 01290 CROTTET- France**

, soit direct en ligne Cf Article 2-1 Engagement en ligne

Tout engagement non accompagné du règlement n'est pas pris en compte.

Pour tout virement bancaire, une copie de la demande de virement doit être jointe à la demande d'inscription.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et les frais d'engagement ne seraient pas remboursés.

## Article 2-1 ENGAGEMENTS EN LIGNE

Plus facile, plus rapide et plus sûr, vous pouvez à présent totalement vous engagez en ligne.

-vous remplissez votre bulletin d'engagement et vous nous le faites parvenir par mail à [racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

-avec votre carte bancaire vous pouvez facilement régler le montant de votre engagement en allant sur <https://www.apayer.fr/AMPV>

N'oubliez pas dans REFERENCE de préciser la **catégorie** AINduro et le **nom du pilote N°1**

## Article 3 INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont closes dès que la limite des 156 inscrits est atteinte, suivant l'ordre de réception du courrier.



Secrétariat AMPV  
52 Chemin des creuses  
01290 CROTTET FRANCE  
Tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07

MANAGÉRIE : 33 (0)6 07 31 65 98  
E-MANAGÉRIE : 33 (0)6 11 70 55 22

#### **Article 4 LICENCES**

Seuls sont admis les pilotes en possession de la licence F.F.M, les licences nationales des pays membres de zone Union Européenne, LUE et F.I.M. en cours de validité ainsi que les licences « 1 épreuve LJ2 » cette dernière est limitée en fonction des places disponibles ou en cas de grille incomplète. Pour obtenir une licence à la journée il faut être en possession d'un certificat médical de moins de 1 an de non contre indication au sport moto en compétition.

Les imprimés licences « épreuve LJ2 » sont à compléter en ligne sur le site FFM <http://www.ffmoto.org/journee-licence>. Vous devez ensuite les télécharger et les imprimer pour le présenter aux contrôles.

Les licences nationales étrangères hors zone UE devront être régularisées avec un timbre F.I.M. et l'autorisation de sortie.

L'âge minimum des pilotes est fixé à 15 ans révolus à la date de la l'épreuve

#### **Article 5 PROGRAMME**

##### **Samedi 24 août 2019**

11:45 à 12:15 Essais Chronométrés

17:30 à 19:30 Prologue

##### **Dimanche 25 août 2019**

8 :30 à 9 :00 Pré Grille

9:00 à 12:00 L'AINduro

13:30 Remise des Prix

#### **Article 6 ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION**

ORGANISATEUR TECHNIQUE:	Rodolphe MAINGRET 016212
DIRECTEUR DE COURSE :	André LIOGIER 171369
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINT	Michel BERNARD 003604
PRÉSIDENT DU JURY	Daniel HOUYEZ 058887
COMMISSAIRES SPORTIFS	Patrice CLAISSE 006838, Paul ROCHE 142107
COMMISSAIRES DE ROUTE	Commissaires de piste, FFM, ligue Auvergne Rhône-Alpes et clubs voisins
COMMISSAIRE TECHNIQUE	Patrick THEVENARD 147505 Christian SULPICE 022644
CHRONOMÉTRAGE	AFC Micro

#### **Article 7 DISPOSITION ASSURANT LA SECURITE**

Les zones de départ et d'arrivée, le parc fermé des coureurs ainsi que tous les emplacements autour du parcours où le public est admis, sont protégés par une barrière pour contenir le public.

La présence d'animaux, (chiens, même de garde, autres, etc.) est interdite dans l'enceinte du circuit, les stands, zones réservées aux coureurs, mécaniciens, préposés à la signalisation et aux représentants de l'Industrie et de la presse.

Si nécessaire, la piste est correctement arrosée avant et entre les courses/manches et en temps voulu afin d'assurer des conditions de course normales et protéger le public et les coureurs contre la poussière.

#### **Article 8 LES DRAPEAUX**

<i>Drapeau national</i>	Départ de la course
<i>Drapeau vert</i>	Piste libre
<i>Drapeau jaune fixe</i>	Danger, ralentir et défense de dépasser
<i>Drapeau jaune agité</i>	Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter. Les roues du quad doivent rester en contact avec le sol.
<i>Drapeau Blanc</i>	<i>Croix de St André Rouge</i> Présence du service médical sur la piste. Défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter. Les roues du quad doivent rester en contact avec le so
<i>Drapeau rouge</i>	Interruption d'une course ou d'une séance d'essai.
<i>Drapeau à damiers</i>	Fin d'une course ou d'une séance d'essai.

#### **Article 9 ACCES PARC COUREURS, TENUE DES STANDS**

A votre arrivée, à l'accueil du parc coureur, l'organisation remet au pilote, la totalité des badges de l'équipe et la plaque AV numérotée.

**Accès au parc coureurs à partir du vendredi 23 août 2019 à partir de 15 heures.**

Toute personne souhaitant accéder au parc de ravitaillement et/ou de panneautage pendant la course devra être titulaire a minima d'une licence "assistant pilote" dite "LAP" (45€ par an), d'une licence sportive (**NCO**, etc.) ou dirigeant, etc.



Secrétariat AMTV  
52 Chemin des Courbes  
01200 COURTES FRANCE  
Téléfax : 33 (0)3 85 23 10 07

MAINGRET : 33 (0)6 07 71 65 98  
R. MAINGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

Nous vous rappelons que le moto-club organisateur ne garantit pas en individuel accident les personnes non membres de l'organisation se trouvant dans le parc de ravitaillement et/ou de panneautage.

#### **Article 10 BADGES/BRACELETS :**

Chaque pilote solo recevra : 1 pilote, 1 mécanicien, 1 panneateur, 1 accompagnateur soit un total de 4 badges

Chaque duo recevra : 2 pilotes, 2 mécaniciens, 1 panneateur, 2 accompagnateurs soit un total de 7 badges

Enfant moins de 12 ans bracelet obligatoire « accompagnateur » uniquement. Les enfants de moins de 4 ans ne sont pas admis au paddock, uniquement P1. Des badges supplémentaires peuvent être achetés aux vérifications administratives dans la limite de 3 par équipe.

Les badges et vignettes sont uniquement réservés à l'assistance. En cas de fraude, une sanction vous sera appliquée cf article 41. Les team sont répartis dans le paddock Contest et SSV, maximum 2 véhicules par équipage. Les remorques non utilisées restent sous la responsabilité des équipages.

Les concurrents devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et prévues par le règlement FFM.

Le stand doit être tenu et rendu propre. **Tapis environnemental obligatoire dans la zone de ravitaillement et de mécanique**

#### **Article 11 EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION DES PARTICIPANTS**

##### **Article 11-1 Vêtements**

Pendant les activités, les pilotes doivent porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux.

- Protection dorsale obligatoire Norme EN 1621-2
- Protection pectorale fortement recommandée Norme EN 14021
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : La norme EN 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

##### **Article 11-2 Casque**

Pendant les activités les pilotes portent un casque homologué.

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Tous les casques doivent être marqués avec l'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes : FIM, Europe / ECE 22/05, Grande Bretagne BSA et B, USA SNELL+2010 ou Japon JLS.T8133 2007. Aucun objet saillant, lumière, caméra et autres, ne doit être placé sur le casque.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Pour la protection des yeux, le port de lunettes, lunettes de protection ainsi que les visières sont autorisées. Les protections des yeux et lunettes doivent être en matière sécurité, incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.

Les casques des pilotes devront être munis de surfaces rétro réfléchissantes auto-adhésives obligatoires de 5 cm<sup>2</sup> minimum sur l'arrière et sur les côtés. Les roll-off sont autorisés mais les tear-off sont interdits sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

#### **Article 12 SPECIFICATIONS DES MACHINES**

La plaque AV numérotée aux couleurs de l'organisation doit être mise en place.

Les béquilles latérales et les carénages sont interdits.

L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire.

Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un frein sur chaque roue qui fonctionne indépendamment et de manière concentrique avec la roue

La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité.

Un coupe-circuit ou un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.

Le ou les tuyaux d'échappement devront être conformes au modèle préconisé par le constructeur et être dirigés vers l'arrière.

Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max", détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité "niveau sonore des machines".

La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu, recouvrant largement les brides de fixation du guidon.



Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.

La réparation par soudure des guidons est interdite.

Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant.

Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé.

Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.

Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.

Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.

.La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.

Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.

Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon)

### **Article 13 CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Les contrôles administratifs et techniques des équipages ont lieu sur le circuit

-Vendredi 23 août 2019 : de 16h00 à 19h00 pour l'administratif

-Samedi 24 août 2019 : de 7h à 10h pour le technique – de 7h00 à 8h30 pour l'administratif

#### **Article 13-1 CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les pilotes doivent se présenter au contrôle administratif, à l'heure indiquée sur la confirmation d'engagement. Tout dépassement de l'heure de convocation indiquée de plus de 2 minutes est pénalisé Les pilotes se présenteront munis de :

- Leur confirmation d'engagement
- Leur licence
- Leur pièce d'identité
- D'une caution de 250€ en échange du transpondeur pour le chronométrage électronique.
- La caution n'est pas restituée en cas de perte du transpondeur.
- Les pilotes étrangers présenteront en plus l'autorisation de sortie de territoire.

Après l'accueil administratif, les pilotes doivent se présenter immédiatement au contrôle technique.

#### **Article 13-2 CONTROLE TECHNIQUE**

Les machines sont propres, les marques de peinture apposées dans les épreuves antérieures effacées.

Le cadre de la machine est plombé et numéroté.

Le niveau sonore limité à **110 décibels à 2 m** max est vérifié.

L'extincteur de 6 kg d'un modèle agréé pour les feux d'hydrocarbures doit être présenté et sera marqué.

### **Article 14 BRIEFING**

-Samedi 24 août 2019 : à 10h30 sous le holeshot

La présence au briefing de tous les pilotes est obligatoire. La participation pourra être contrôlée (signature ou émargement par les pilotes).

### **Article 15 CIRCULATION**

Pendant la course, mis à part la moto et le pilote participant à la course, seul sont autorisés les personnes suivantes:

#### **Article 15- 1 DANS LE PARC**

- Les personnes avec badge/bracelet
- Les véhicules avec vignette

#### **Article 15-2 DANS LES STANDS**

2 pilotes, 2 mécaniciens, 1 panneauteur, 2 accompagnateurs

Aucun véhicule, La circulation est autorisée à pieds uniquement.



## AU-DELA DU PIT LANE : VOIE DES STANDS, PANNEAUTAGE

Seules les personnes équipées des bracelets « pilotes », « panneauteurs », munis de chasuble pit lane sont autorisées d'accéder à cet emplacement. La circulation est autorisée à pieds uniquement.

**Attention : Pour des raisons d'assurance, le dossard pilote ne peut être porté que par les pilotes, ce n'est pas une chasuble.**

### Article 16 ESSAIS

Des essais chronos auront lieu samedi 24 août de 11h45 à 12h15 (voir Horaires annexe 1)

L'utilisation d'un "mulet" est strictement interdite ; les essais se font avec la machine de course présentée aux contrôles techniques.

Pour les duos chaque pilote doit faire au moins un tour de circuit, le temps de qualification est le meilleur temps de l'équipage.

### Article 17 PROLOGUE

A l'issue des essais, seuls les 80 premiers pilotes ou équipages sont sélectionnés pour participer au prologue.

#### Accès à la piste du prologue :

Un parc temporaire sera installé à proximité de la piste d'essais côté parking exposants. Les 80 pilotes sélectionnés, rejoindront la piste d'essais en convoi encadré par l'organisation, à faible allure, en file indienne (dépassement interdit) à travers la zone public. Départ du convoi à partir du tunnel impérativement à 17h00. Les mécaniciens ont deux choix pour accéder au parc temporaire du prologue : soit ils s'y rendent à pied à travers la zone public avec un chariot (véhicule à moteur interdit) soit ils font le tour par l'entrée principale et viennent garer leur véhicule à proximité du parc temporaire dans le parking exposants. Accès ouvert à partir de 16h00 fermeture à 20h00.

#### Déroulement des courses :

Pour les pilotes duo un seul pilote participe à l'intégralité du prologue, libre choix est laissé à l'équipage pour savoir qui participe.

Le prologue se déroule sur la piste d'essais développé 810m type endurocross dans le sens inverse des essais et de la course du dimanche donc dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Départ au baissé du drapeau tricolore.

Arrivée au baissé du drapeau à damier, pointage manuel pas de chronomètre.

D'abord, 4 groupes de 20 pilotes s'affrontent en quatre quart de finale (10 tours). A chaque manche les 10 premiers sont qualifiés les 10 autres éliminés directement. Les groupes sont composés en fonction des chronos du matin avec panachage (Le premier dans le premier groupe, le second dans le 2ème groupe ainsi de suite)

Ensuite, 2 groupes de 20 pilotes qualifiés s'affrontent en deux demi finale (10 tours). A chaque manche les 10 premiers sont qualifiés les 10 autres éliminés directement.

Enfin, les 20 pilotes qualifiés s'affrontent en finale sur 20 tours.

Le classement de la finale détermine la position sur la grille.

### Article 17 bis : HORAIRES PROLOGUE (prévisionnel)

17h30 à 19h30	Prologue piste 810m		
17h30 à 17h40	1 <sup>er</sup> quart de finale	10 tours	20 pilotes
17h45 à 17h55	2 <sup>ème</sup> quart de finale	10 tours	20 pilotes
18h:00 à 18h10	3 <sup>ème</sup> quart de finale	10 tours	20 pilotes
18h15 à 18h25	4 <sup>ème</sup> quart de finale	10 tours	20 pilotes
18h30 à 18h40	1 <sup>ère</sup> demi finale	10 tours	20 pilotes
18h45 à 18h55	2 <sup>ème</sup> demi finale	10 tours	20 pilotes
19h10 à 19h30	Finale	20 tours	20 pilotes

### Article 18 MISE EN GRILLE

L'ordre de placement sur la grille sera défini comme suit :

1<sup>er</sup> au 20<sup>ème</sup> => Classement Finale du Prologue

21<sup>ème</sup> au 156<sup>ème</sup> => Classement Essais

En fonction des résultats des essais chronos et du prologue et sous les ordres d'un commissaire, les pilotes rejoignent la grille de départ 15 minutes avant le signal de départ. Ils sortent un par un du parc fermé et iront se placer en épi le long de la barrière, face aux stands dans l'ordre des numéros indiqués sur la grille de départ.



Secrétariat AMPV  
52 Chemin des Courbes  
01200 Crozet, FRANCE  
Tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07

RAMAINGRET : 33 (0)6 07 71 65 98  
RAMAINGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

Les départs sont donnés, style LE MANS, les machines sont installées côté gauche de la piste moteur arrêté. Les pilotes sont du côté droit.

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, n'est tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré-grille.

Seul le pilote et son mécanicien sont autorisés dans l'aire de départ.

### **Article 19 DEPART type « Le Mans »**

Le départ collectif en épi (dit " Le Mans ") doit être donné de la façon suivante :

- Sur instruction du directeur de course, les motos moteur arrêté, doivent être placées échelonnées en biais d'un même coté de la piste sur une seule ligne et les pilotes de l'autre coté de la piste face à leur machine. Chaque motorcycle doit être maintenu par le mécanicien mais uniquement par l'arrière.
- Dès que toutes les motos et que tous les pilotes sont en place, un officiel situé au milieu de la ligne de départ et face aux pilotes présente pendant "30 secondes" aux participants un panneau "30 secondes". A la fin des 30 secondes, il présente un panneau indiquant "5 secondes".
- Le départ doit être donné entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré.

Tout faux départ sera signalé aux pilotes par un drapeau rouge et la course sera arrêtée. A ce signal, les pilotes devront retourner à leur place et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

### **Article 20 PANNEAUTAGE**

La zone de panneautage se trouve au bout de la ligne droite ( retour vers le pont) comme pour le Contest .Seules les personnes équipées des bracelets « panneauteurs », « mécanicien » sont autorisées d'accéder à la zone de panneautage. La circulation est autorisée à pieds uniquement.

**Attention : Pour des raisons d'assurance, le dossard pilote ne peut être porté que par les pilotes, ce n'est pas une chasuble.**

### **Article 21 SUIVI DE LA COURSE TV RADIO**

Vous avez la possibilité de suivre les résultats sur la fréquence TV 69 UHF/PAL, sur internet sur le site pdvracing.com ( live )et à la radio sur le canal 108 FM .

### **Article 22 PENDANT LA COURSE**

Le pilote et sa machine avec son transpondeur forment un tout indissociable.

Tout changement de machine est interdit.

La liaison radio avec les stands est interdite.

Les machines pourront être examinées par les commissaires à n'importe quel moment pour s'assurer qu'aucune machine ou pièce marquée n'a été changée.

Une machine contrôlée trop bruyante doit se mettre en conformité. Elle n'est autorisée à effectuer la manche suivante que si la conformité est constatée par le commissaire technique. Tout changement de silencieux doit s'effectuer avec un silencieux ayant été contrôlé et pointé lors du contrôle technique.

Les pilotes qui ne sont pas équipés de leur dossard ou que celui-ci est détaché, que le nom ou le logo des sponsors officiels soit masqué doivent s'arrêter immédiatement pour y remédier.

Les pilotes sont protégés par leur tenue. Les manches recouvrent la totalité des bras.

A l'issue de l'épreuve, les commissaires vérifient qu'aucune irrégularité n'a été commise.

### **Ravitaillement et interventions mécaniques :**

La zone des stands est la même que pour le Contest. Les assistances pourront s'installer à partir de 7h30 le dimanche 25 août.

Les ravitaillements en carburant devront s'effectuer obligatoirement aux stands, moteur arrêté. Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement en carburant ou toute séance de mécanique.

Dans la zone des stands, les interventions mécaniques sur les motos ne peuvent s'effectuer qu'à l'intérieur du stand de l'équipe.

Les pilotes peuvent effectuer eux-mêmes leur mécanique sur leur machine le long de la piste, à condition que la machine soit suffisamment éloignée de la piste et ne présente aucun danger pour les autres concurrents.

Toute intervention extérieure est interdite en dehors de la zone des stands (fourniture de lunettes, de gants, de pièces mécaniques, etc.).

### **Article 23 ASSISTANCE HORS ZONE**

Tout pilote se trouvant immobilisé sur la piste (moteur calé, etc...) doit en tout premier lieu évacuer sa moto pour la dégager de la piste.





Les dépannages de fortune et rapides s'effectueront sur le bord de la piste sous la protection d'un Commissaire de piste, par le pilote uniquement, à condition que la machine soit bien garée et ne présente aucun danger pour la sécurité de tous. Toute aide extérieure y compris du mécanicien est interdite. La mécanique, assistance ou aide sont interdites en dehors de la zone d'assistance.

En cas de panne totale, si la machine ne peut être évacuée par les commissaires sous les ordres de la direction de course, elle sera mis en sécurité et le pilote pourra la récupérer seulement à l'issue de la course. Tout autre moyen de remorquage quad ou autre véhicule est strictement interdit.

#### **Article 24 ARRIVEES – FIN DE COURSE**

L'arrivée se fait face au poste de chronométrage, le drapeau à damier est agité en aval au début de la ligne droite des stands. Après le passage du drapeau à damier tous les pilotes ralentissent mais ne s'arrêtent pas

Tout arrêt dans la ligne droite des stands est interdit.

#### **Article 25 CLASSEMENT**

C'est le pilote ou équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours, qui est déclaré vainqueur de L'AINduro

Seuls les pilotes ayant franchi la ligne d'arrivée, dans les 10 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers de la dernière manche sont classés.

#### **Article 26 RECLAMATION**

Les réclamations sont déposées conformément aux termes du Code Sportif article 510 et suivants.

Elles sont remises au Directeur de Course.

Toutes réclamations sont recevables pendant la course et dans le délai maximum de 30 minutes après l'affichage du classement de la course. Passé ce délai, elles ne sont plus acceptées.

Les réclamations relatives au classement sont reçues accompagnées d'une somme de 75 €, remboursable si la réclamation est fondée.

#### **Article 27 SANCTION**

L'épreuve est une course sportive. La sécurité et l'esprit sportif impose des règles qui doivent être comprises et appliquées. Si ces règles ne sont pas suivies, des sanctions sont appliquées.

Toute action susceptible de mettre en danger la vie d'autrui ou la sécurité sera sanctionnée. Il en est de même pour tout insulte ou geste agressif envers l'organisation, un commissaire, un autre pilote, un membre de son équipe ou d'une autre équipe.

Les sanctions prises par le jury conformément au code sportif peuvent être : un avertissement, un blâme, une pénalité de temps, une amende qui ne pourra excéder 450 €, un déclassement, l'exclusion de l'épreuve, la saisine de l'instance disciplinaire.

Se reporter à la liste des pénalités cf. Article 41.

L'équipe forme un groupe solidaire. En cas de non respect des règles impliquant un ou plusieurs membres d'une équipe, de comportement ou conduite préjudiciable pour le bon déroulement de l'épreuve, c'est toute l'équipe qui sera considérée comme responsable et pourra être exclue de la compétition avec effet immédiat. Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe.

#### **Article 28 PUBLICITE**

Il est rappelé conformément à la loi 91-32, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

1) Toute publicité ou action publicitaire et promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands, parcs, piste, village, etc ...) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le service de publicité du Mondial du Quad. Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands sont formellement interdits, sauf accord express de l'organisateur.

2) Les parcs réservés aux concurrents, à l'assistance et aux firmes sont mis à la disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

3) Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du circuit et des communes environnantes, sont strictement interdites sauf accord écrit préalable du responsable du service publicité du Mondial du Quad et des autres autorités administratives compétentes.

4) Les dossards officiels devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc..). Le dossard est inclus dans l'engagement et sera conservé par les pilotes à l'issue de la course. Malgré tout, pour leur promotion et dossier presse, les pilotes ont la possibilité de faire floquer leurs maillots avec les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier des charges fourni par l'organisation sur le



positionnement, la couleur et les dimensions cependant le pilote devra impérativement porter le dossard aux essais et pour les courses.

### **Article 29 ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance.

En cas d'accident, le transport en ambulance, du circuit des 12 heures Pont de Vaux (01) vers un Centre hospitalier **RESTE A LA CHARGE DES ENGAGES.**

Pour les licences « une épreuve » délivrées par la FFM, les pilotes étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ne bénéficient d'aucune garantie attachée à cette licence. Lors des vérifications administratives, vous pouvez souscrire un complément de garantie corporelle. En cas de refus de votre part, nous vous demandons de signer une décharge de responsabilité.

### **Article 30 APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT**

Les concurrents s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses.

Tous les points non prévus au présent règlement sont tranchés par le Jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le Code Sportif de la F.F.M.

### **Article 31 HEBERGEMENT**

Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir : Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33. (0)3.85.30.68.69

e-mail : <mailto:pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr>- [www.pontdevaux.com](http://www.pontdevaux.com)



Secrétariat AMPV  
52 Chemin des échevres  
01200 Crozet FRANCE  
Tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07

RAMANGRET : 33 (0)6 07 21 45 98  
RAMANGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

**Article 32 LISTE DES RECOMPENSES et PRIX**

1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Classement Scratch	Coupe
1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Solo	Coupe
1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Duo	Coupe
Meilleur tour en course	Coupe
1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Féminine (équipage 100% féminin)	Coupe
1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Jeune 15 ans	Coupe
1 <sup>er</sup> Pilote de l'AIN (solo et duo confondu)	Coupe

**Article 32bis LISTE DES PRIX (les prix sont cumulables)**

**Classement Scratch** 1<sup>er</sup> 1 train pneu MAXXIS - 2<sup>ème</sup> 1 pneu AR MAXXIS - 3<sup>ème</sup> 1 pneu AV MAXXIS

**Solo** 1<sup>er</sup> 1 train pneu MAXXIS - 2<sup>ème</sup> 1 pneu AR MAXXIS - 3<sup>ème</sup> 1 pneu AV MAXXIS

**Duo** 1<sup>er</sup> 1 train pneu MAXXIS - 2<sup>ème</sup> 1 pneu AR MAXXIS - 3<sup>ème</sup> 1 pneu AV MAXXIS

**Meilleur tour en course** : 1 train pneu MAXXIS

**Féminine** : 1<sup>er</sup> 1 train pneu MAXXIS - 2<sup>ème</sup> 1 pneu AR MAXXIS - 3<sup>ème</sup> 1 pneu AV MAXXIS

**Jeune 15 ans** : 1<sup>er</sup> 1 train pneu MAXXIS - 2<sup>ème</sup> 1 pneu AR MAXXIS - 3<sup>ème</sup> 1 pneu AV MAXXIS

**Pilotes solo ou duo Régional domicilié dans l'AIN** : 1<sup>er</sup> 1 train pneu MAXXIS



Secrétariat AMFV  
52 Chemin des Echevres  
01200 Crozet FRANCE  
Tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07

RAMANGRET : 33 (0)6 07 71 45 98  
RAMANGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

## **Article 32 LISTE DES PENALITES**

Ces pénalités peuvent être aggravées par décision du jury (faute grave, récidive)

	<b>INFRACTION CONSTATEE</b>	<b>SANCTION</b>
1	Coupe-circuit non branché au départ ou non fonctionnel ou assistance	3 tours à exclusion
2	Toute insulte ou geste agressif envers l'organisation, un commissaire, un autre pilote, un membre de son équipe ou d'une autre équipe	100€ + Stop and GO 3' à exclusion
3	Utilisation frauduleuse des badges et non-respect des conditions d'attribution de ceux-ci, utilisation frauduleuse vignette véhicule	100€ + Stop and GO 2' à exclusion
4	Ravitaillement ou mécanique entre chaque manche	Stop and GO 2' à exclusion
5	Utilisation mini moto non autorisée ou autre dans l'enceinte du circuit	Stop and GO 2' à exclusion
6	Assistance extérieure hors stand (ex. changement de lunettes)	Stop and GO 2' à exclusion
7	Dépassement constaté des normes de bruit en vigueur (112 db à 2m max)	Stop and GO 2' à exclusion
8	Retour au stand par remorquage officiel	Pénalité 6'
9	Retard au contrôle administratif de plus de 2 minutes	Stop and GO 2'
10	Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ	Stop and GO 2'
11	Non-respect des consignes de sécurité ou autres dans les stands (Soudure, fumeurs, etc...), pit lane, panneautage	Stop and GO 2'
12	Moteur non arrêté au stand pendant le ravitaillement	Stop and GO 2'
13	Vitesse excessive dans les stands >20 km/h	Stop and GO 2'
14	Départ anticipé	Stop and GO 2'
15	Doubler un concurrent sous le drapeau jaune	Stop and GO 2'
16	Doubler un concurrent sous régime « Safety car »	Stop and GO 2'



Secrétariat AMFV  
52 Chemin des Ecluses  
02900 Crozet FRANCE  
Téléfax : 33 (0)3 85 23 10 07  
NIMANGRET : 33 (0)6 07 71 45 98  
RIMANGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

**HORAIRES PDV 2019 Officiel**

21/02/19

intervalle	durée		Début	Fin	
	1:00:00	<b>VENDREDI 23</b>	08:30	09:30	Accueil commissaires
00:00	0:30:00		09:30	10:00	Briefing commissaires
	0:15:00		08:30	08:45	Briefing Kids
	0:45:00		08:45	09:30	Briefing Mondial + Contest
	1:00:00		09:30	10:30	Essais SSV
00:00	0:15:00		10:30	10:45	Essais Kids
00:15	1:00:00		11:00	12:00	Essais Contest (Chrono 11h00/11h30)
	01:45:00		<b>12:00 13:45</b>	<b>REPAS</b>	
00:15	0:15:00		12:15	12:30	Prégrille SSV
00:15	0:45:00		12:45	13:30	1ère manche SSV
00:00	0:15:00		13:30	13:45	Prégrille Kids Quad
00:00	0:15:00		13:45	14:00	1ère manche Kids Quad
00:15	2:00:00		14:15	16:15	Essais Mondial (Chrono 15h15/16h15)
00:15	0:30:00		16:30	17:00	Prégrille Contest
00:00	2:00:00		17:00	19:00	1ère manche Contest
	01:30:00		<b>19:00 20:30</b>	<b>REPAS</b>	
00:00	0:15:00	19:00	19:15	Prégrille SSV	
00:00	0:45:00	19:15	20:00	2ème manche SSV	
00:00	0:30:00	20:00	20:30	Pré-grille Mondial	
00:00	3:00:00	20:30	23:30	1ère manche Mondial	
	0:15:00	<b>SAMEDI 24</b>	08:30	08:45	Briefing commissaires
00:15	00:30:00		09:00	09:30	Prégrille Contest
00:00	2:00:00		09:30	11:30	2ème manche Contest
00:15	0:30:00		11:45	12:15	Essais L'AINduro
	01:15:00		<b>12:15 13:30</b>	<b>REPAS</b>	
01:30	00:30:00		13:45	14:15	Pré-grille Mondial
00:00	3:00:00		14:15	17:15	2ème manche Mondial
00:15	0:15:00		17:30	17:45	Prégrille Kids Quad
00:00	0:15:00		17:45	18:00	2ème manche Kids Quad
00:15	02:00:00		17:30	19:30	Prologue L'AINduro
00:15	0:15:00		18:15	18:30	Prégrille SSV
00:00	0:45:00		18:30	19:15	3ème manche SSV
	01:45:00	<b>18:15 20:00</b>	<b>REPAS</b>		
00:15	00:45:00	19:15	20:00	Pré-grille Mondial	
00:00	4:00:00	20:00	00:00	3ème manche Mondial	
	0:15:00	<b>DIMANCHE 25</b>	08:00	08:15	Briefing commissaires
00:15	0:30:00		08:30	09:00	Prégrille L'AINduro
	3:00:00		09:00	12:00	L'AINduro
00:15	0:15:00		12:15	12:30	Prégrille SSV
00:00	0:45:00		12:30	13:15	4ème manche SSV
00:00	2:00:00		<b>12:15 14:15</b>	<b>REPAS</b>	
00:15	0:15:00		13:30	13:45	Prégrille Kids Quad
00:00	0:15:00		13:45	14:00	3ème manche Kids Quad
00:15	0:30:00		14:15	14:45	Pré-grille Mondial
00:15	2:00:00	15:00	17:00	4ème manche Mondial	
		18:30	Remise des Prix Kids/ Mondial		





# FICHE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM

**AINDuro**  
Août/August 22, 23, 24 et 25 2019

N° de Course/Race n°

**FFM N° 216 # IMN**

	PILOTE 1	PILOTE 2
NOM/Surname		
PRENOM/First Name		
ADRESSE/Address		
CODE POSTAL/Postcode		
VILLE/Town		
PAYS/COUNTRY		
TELEPHONE/Phone		
PORTABLE/Mobile		
EMAIL		
NE(E) LE/Date of Birth		
N° LICENCE		
Permis de Conduire / CASM n° Driving licence		
Palmarès		

Marque/Trademark.....Modèle/Model.....CC.....

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent toutes les conditions. Ils s'engagent sur l'honneur à ne pas laisser d'autres pilotes que ceux régulièrement inscrits, participer à l'épreuve : essais et course. Ils certifient être en possession de leur permis de conduire au jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur le bulletin d'engagement sont exacts.

Ci-joint la somme de  ..... € représentant le montant de l'engagement. (Merci d'entourer la somme correspondant). ATTENTION ! Un seul chèque par équipage. Chèque encaissable immédiatement et remboursé en cas de non sélection. **Pour les pilotes étrangers, seuls les virements bancaires sont acceptés + 30 €** pour frais bancaires .Merci de joindre un accusé de transfert. Confirmation des engagements 2ème quinzaine de juin.

Please find enclosed the amount of  .....€ for the entry fees + **30 € for bank charges** (Please mark the corresponding amount) **IMPORTANT! For non French competitors, only payment by bank transfer (SWIFT) are allowed** a copy of the bank transfer is enclosed as a guarantee. The confirmation will be sent by the first two weeks of July.

DATE : ____ / ____ / 201		<b>NOM ET SIGNATURE DU PILOTE</b>	
		(précédés de la mention "Lu et Approuvé")	
<b>Pilotes français</b> <b>Solo 100€ <input type="checkbox"/></b> <b>Duo 160€ <input type="checkbox"/></b>	<b>Foreign riders</b> <b>Solo 100€ + 30 € <input type="checkbox"/></b> <b>Duo 160€ + 30 € <input type="checkbox"/></b>	<b>Mode de paiement</b> Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> <b>n° de chèque.....Date.....</b> <b>Banque.....</b> <b>Titulaire.....</b>	
<b>Visa administratif</b>		<b>Visa technique</b>	



Secrétariat AMPV  
52 Chemin des Ecluses  
02200 CROIXES FRANCE  
tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07  
WWW.AMPV.FR : 33 (0)6 07 71 65 98  
E-MAILINGRET : 33 (0)6 11 70 55 22